**Extension du financement au titre de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie à la suite de la déclaration du 18 mars**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Volet pour le financement au titre de l'approche accélérée** | **Aide humanitaire** | **Mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés** | **Mesure spéciale de juillet 2016 en faveur de l'éducation et de la santé** | **Mesure spéciale de juillet 2016 en faveur des infrastructures et du soutien socioéconomique** | **Fonds fiduciaire régional de l’Union européenne en réponse à la crise syrienne** |
| **Prochaines étapes** | **Octobre – Décembre**Mise en place du plan de mise en œuvre de l'action humanitaire convenu en juin, comprenant la mise en œuvre du système de transfert de liquidités – le filet de sécurité sociale d’urgence – à compter d'octobre 2016 dans le but d'aider un million de réfugiés vulnérables en 2017. | **Depuis août**Mise en œuvre de la mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés. | **À partir d'octobre**Mise en œuvre des subventions directes pour l'éducation et la santé d'un montant de 300 000 000 EUR chacune. | **Depuis août**Préparation des conventions de délégation avec les institutions financières internationales. | **Depuis juin**Préparation de nouveaux projets au titre du fonds fiduciaire régional de l’Union européenne en réponse à la crise syrienne dans des domaines non couverts par d'autres volets: accès au marché du travail, actions communautaires, programmes de subvention de moindre envergure, autres mesures non contraignantes et d'intégration. Attente de l'approbation de la Turquie concernant un projet supplémentaire de 30 000 000 EUR. |
| **Résultats** | **Début septembre**Signature du contrat relatif au **filet de sécurité sociale d’urgence** d'un montant de **348 000 000 EUR**.**31 juillet**Signature d'un contrat de **74 000 000 EUR** dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la protection et de la préparation à l'hiver.**3 juin**Publication du **plan de mise en œuvre de l'action humanitaire** de la DG ECHO, notamment la première dotation (**505 650 000 EUR**).**Mars-avril**Signature de projets entre la DG ECHO et 17 partenaires humanitaires d'un montant de **90 000 000 EUR**. | **8 août**Le 8 août 2016, signature par les autorités turques d'un accord direct pour mettre en œuvre la mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés.Versement d'une avance de 12 000 000 EUR le 18 août 2016.**19 avril**Mesure spéciale de **60 000 000 EUR** affectée à la fourniture de nourriture, d'un hébergement et de soins de santé aux migrants renvoyés de Grèce. | **Fin septembre**Conclusion des négociations concernant les subventions directes pour l'éducation et la santé d'un montant de 300 000 000 EUR chacune.Signatures en attente. |  |  |
| **28 juillet**Adoption d'une **mesure spéciale d'un montant de 1 400 000 000 EUR** en faveur de l'éducation, de la santé, des infrastructures municipales et du soutien socioéconomique, comprenant **une dotation supplémentaire de 250 000 000 EUR** destinée à des projets fondés sur une approche ascendante financés par le fonds fiduciaire régional de l’Union européenne en réponse à la crise syrienne.  |
|  | **Juin**Discussion et approbation de la mesure spéciale lors des tables rondes des institutions financières internationales des 24 et 29 juin. |  **Juin** Adoption de quatre autres projets fondés sur une approche ascendante, d'un montant total de **59 000 000 EUR**, par le Conseil du fonds fiduciaire de l'Union en réponse à la crise syrienne en avril et en juin, dans le but de fournir un soutien supplémentaire à l'éducation, aux infrastructures, à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle ainsi qu'un soutien social renforcé. **Mai**Signature de contrats pour quatre projets d'un montant total de **60 000 000 EUR**, notamment d'uncontrat régional avec l'UNICEF comprenant un volet de **37 000 000 EUR** pour la Turquie, le **4 mars**. |
| **Gouvernance de la facilité** |
| **Chronologie depuis avril:** | **Avril**Présentation de l'approche accélérée à la Turquie, développée ensuite pour former la note conceptuelle stratégique relative à la mise en œuvre de la facilité.  | **12 mai**Approbation de la note conceptuelle stratégique par le comité de pilotage lors de sa deuxième réunion et présentation à cette occasion de l'évaluation indépendante des besoins Six domaines prioritaires sont convenus pour la facilité: l'aide humanitaire, la gestion des migrations, l'éducation, la santé, les infrastructures municipales et le soutien socioéconomique. | **13 juin**Réception des certificats de contribution de l'ensemble des États membrescouvrant la totalité des 2 000 000 000 EUR engagés pour 2016-2017. | **30 juin**Révision de la mise en œuvre et examen des mesures spéciales en faveur de l'éducation, de la santé, des infrastructures municipales et sociales et du soutien socioéconomique par le comité de pilotage lors de sa troisième réunion, avant l'approbation de la mesure par le comité de gestion de l'IAP en juillet. | **4 octobre**Quatrième réunion du comité de pilotage**En continu**Rapport sur la mise en œuvre et communication des résultats obtenus, notamment grâce à la carte interactive[[1]](#footnote-1). |

1. Pour obtenir davantage d'informations sur le fonctionnement de la facilité et une présentation détaillée des projets financés, voir <http://ec.europa.eu/enlargement/news_corner/migration/index_en.htm> [↑](#footnote-ref-1)